

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



| | |
|--|-------------|
| Nombre de membres en exercice | 35 |
| Membres présents | 29 |
| Membres représentés | 6 |
| Membre absent | 0 |
| Secrétaire de séance | Marc GRANET |
| Date de la convocation des conseillers | 13 mai 2026 |
| Date de l'affichage de la convocation | 13 mai 2026 |



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD

Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI

Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON

Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD

Madame Priscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

Conseil Municipal du Mardi 19 mai 2026 – Délibération n° 2026-56/05-16

OBJET : Reconduction du dispositif de la bourse au BAFA

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 mai 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les jeunes villeparisiens de 16 à 25 ans dans la construction de leur projet professionnel,

Considérant que le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur - BAFA - est une formation nécessaire pour encadrer des enfants et des adolescents et permet donc aux jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle.

Entendu l'exposé de Monsieur Amīn BOUHALLOUFA, Conseiller Municipal chargé de la Jeunesse et du Conseil Municipal des Jeunes,

DELIBERE

Article 1^{er}

APPROUVE les modalités d'attribution de la bourse au BAFA, dont 15 jeunes par an, âgés de 16 à 25 ans bénéficieront en l'échange de la réalisation d'une activité citoyenne bénévole.

Article 2

FIXE le montant de la bourse au BAFA à 350 euros

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Principale Receveur Municipal et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

35 votants dont 6 pouvoirs

32 pour dont 6 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous » et Unis pour Villeparisis)

3 abstentions (Tout devient Possible)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

| | |
|--|---|
| Signature  | Signature  |
| Frédéric BOUCHE Maire  | Marc GRANET Secrétaire de séance |

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12548-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026